



Liberté Égalité Fraternité DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES Direction régionale des Finances publiques de la Réunion 7 avenue André Malraux CS 21015 97744 ST DENIS CEDEX 9

Délégation de signature en matière de contentieux et gracieux fiscal

La Directrice régionale des finances publiques de La Réunion, par intérim administratrice de l'Etat

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté en date du 22 août 2023 portant désignation de Mme Christelle PORTIER, administratrice de l'Etat, en qualité de Directrice régionale des finances publiques de la Réunion, par intérim, à compter du 19 septembre 2023 ;

Décide :

Article 1^{er}: Délégation de signature est donnée aux contrôleurs principaux et contrôleurs des finances publiques dont les noms suivent :

- M. Freddy RUPERT
- M. Frédéric LUSANG
- Mme Françoise RAMASSAMY

à l'effet de signer :

- 1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 15 000 € ;
- 2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 10 000 € ;
- 3° les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution économique territoriale et de remboursement de crédit de taxe et de crédit d'impôt, dans la limite de 15 000 €.

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de La Réunion.

Fait à Saint Denis le 19 septembre 2023

Christelle PORTIER